



COMMISSION EUROPÉENNE
DIRECTION GÉNÉRALE DES AFFAIRES MARITIMES ET DE LA PÊCHE

Le Directeur-Général

Bruxelles,
MARE/B2/SH (2021)

Cher M. David Pavón González,

Je tiens à vous remercier pour votre lettre du 18 août 2021, qui contenait en annexe la recommandation du Conselho Consultivo para as Regiões Ultraperiféricas (CC RUP) concernant la répartition des possibilités de pêche du thon obèse (*Thunnus obesus*) dans la zone relevant de la convention de la Commission internationale pour la conservation des thonidés de l'Atlantique (CICTA). Je peux vous assurer que mes services ont examiné attentivement votre proposition avant la réunion intersessionnelle de la Commission 1 de la CICTA et la réunion annuelle de la CICTA. Nous avons toutefois préféré vous répondre après la réunion annuelle de la CICTA, afin de vous faire part également de ses conclusions.

Donner la priorité et défendre le quota de l'Union européenne (UE) tout en protégeant les intérêts des petits pêcheurs était et restera notre objectif principal pour le sujet que vous avez abordé.

En vérité, cette année, l'UE avait formulé une proposition ambitieuse pour la réunion annuelle de la CICTA qui, s'appuyant sur les progrès réalisés entre les saisons, aurait permis de régler certains des principaux problèmes en suspens, notamment en accordant une attention particulière aux spécificités, aux besoins et aux possibilités de pêche des petits pêcheurs artisanaux des États côtiers développés. De plus, cette proposition traitait d'un certain nombre de questions spécifiques, telles que la fixation du total admissible des captures (TAC) pour le thon obèse, correspondant à l'amélioration des ressources; la réaffectation des possibilités de pêche aux États côtiers en développement afin de garantir une répartition plus équitable des possibilités de pêche; une meilleure gestion des capacités de pêche, la gestion des dispositifs de concentration du poisson (DCP) et l'amélioration des mesures de suivi, de contrôle et de surveillance (SCS) de la pêche.

M. David Pavón González,
Président du Comité exécutif du CC RUP
Conselho Consultivo para as Regiões UltraPeriféricas,
Rua de São Paulo n.º 3,
9760-540 Praia da Vitória,
Açores,
Portugal
info@ccrup.eu

charlina.vitcheva@ec.europa.eu

Malheureusement, malgré les efforts de l'UE, aucun accord n'a pu être trouvé au cours de la réunion annuelle de la CICTA de cette année pour élaborer une Recommandation comportant un nouveau programme pluriannuel de conservation et de gestion des thonidés tropicaux. Comme vous le savez, cette situation a entraîné la reconduction des mesures temporaires actuelles jusqu'en 2022, avec une proposition de compromis de dernière minute prévoyant une fermeture de 72 jours pour les navires à senne coulissante utilisant des DCP au début de 2022 et une augmentation mineure du TAC à 62 000 tonnes. Il reste encore beaucoup de travail à accomplir au sein de la CICTA en 2022 afin de garantir que des mesures fortes et complètes puissent être adoptées pour 2023.

Il s'agit d'un résultat très décevant et l'UE poursuivra ses efforts pour que le futur plan pour les thonidés tropicaux comprenne un ensemble de mesures plus équilibrées et plus efficaces, notamment une meilleure gestion des activités de pêche sur les DCP et des autres flottes, un TAC conforme aux avis scientifiques, permettant d'aborder la question de l'allocation des TAC pour le thon obèse et l'albacore, ainsi que des limites de capacité en cohérence avec ces affectations.

Je tiens à vous remercier à nouveau de nous avoir contactés au sujet de cette question importante et à vous confirmer l'engagement de l'UE à continuer à travailler avec le CC RUP et les autres acteurs concernés au sein de l'UE en vue de l'adoption par la CICTA de mesures fortes pour le thon obèse en 2022.

Je me félicite de la poursuite de notre coopération fructueuse. Pour toute autre question relative à cette réponse, veuillez contacter Mme Pascale COLSON, coordinatrice des Conseils Consultatifs (Pascale.COLSON@ec.europa.eu; +32.2.295.62.73), qui la transmettra aux collègues concernés.

Cordialement,

Charlina VITCHEVA

c.c.:

V. Veits, A.C. Jessen, A. Hurrelmann, S. Billiet, F. Biagi,
L. Molledo, A. Malczewska, S. Howard, A. Peyronnet (DG MARE)
Daniela Costa dcosta@ccrup.eu